

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 7
Absents : 3
dont représentés : 0
Votes pour : 07
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 07

Date de la convocation

29/05/2024

Date de publication

12/06/2024

Séance du 14 mai 2024 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal de la mairie de Lachapelle-sous-Rougemont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, E. PARROT

Membres absents : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU, A. FESSLER

Secrétaire de séance : E. PARROT

Décision du bureau n°2024-004

Objet : Scolaire – subvention coopérative scolaire école Benoît Giromagny

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de Mme Rausher de l'école Benoît Giromagny selon courriel en date du 12 mai, relative à une participation financière de 600 € pour le stage découverte Poney,

Monsieur le Président propose de faire suite à la demande de l'école de Giromagny et de verser la subvention sollicitée à destination de la coopérative scolaire.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 600 € à l'école Benoît de Giromagny au titre de l'année 2024.

Étueffont, le 6 juin 2024,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Éric PARROT